DISTRICT DU GERS DE FOOTBALL

N° SIRET : 31796116700028
Téléphone secrétariat : 05.62.05.51.21 / Fax : 05.62.05.49.03
Téléphone techniciens : CTD : 05.62.05.65.74 / CDFA : 05.62.05.65.51
Web : http://districtfootgers.fff.fr E.mail : secretariat@districtfootgers.fff.fr

Auch, le 12 novembre 2021

Objet : Convocation à l'Assemblée Générale du 10.12.2021 à SAINT JEAN LE COMTAL

A tous les Présidents de Clubs,

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des Clubs du District qui se réunira le **Vendredi 10 décembre 2021 à 19h30 à la Salle des Fêtes de SAINT JEAN LE COMTAL.**

- 19h30 : accueil et émargement des clubs
- 20h00 : ouverture de l'A.G. par le Président du District – Présentations des personnalités

Assemblée Générale Extraordinaire :

- Mise à jour des Statuts du District du Gers

Assemblée Générale Ordinaire :

- Allocution de M. le Maire de St Jean Le Comtal
- Allocution de M. Le Président du club de FORZA LSJ
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 03 Juillet 2021 à ESTANG publié le 09 septembre 2021
- Allocution du Président du District.
- Comptes annuels :
  - Rapport financier du Trésorier Général portant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021 ;
  - Rapport du Commissaire aux Comptes
  - Approbation des comptes et des opérations de l'exercice-affectation du résultat
- Election des délégués du District pour l'AG de la LFO
- Mise à jour des règlements généraux du District du Gers de Football
- Mise à jour des règlements Intérieurs de la CDA
- Présentation du tableau des montées et descentes
- Questions diverses.
- Intervention des personnalités.

A l'issue de cette Assemblée Générale, les personnes qui le désirent pourront prendre un repas au prix unitaire de **17€**. (1 repas offert / club). A cet effet, je vous demande de retourner au secrétariat du District <u>impérativement pour le 27 novembre 2021 au plus tard</u>, le bulletin d'inscription.

➲ <u>Rappel</u> : Conformément aux dispositions financières du District, TOUT club ABSENT ou non REPRESENTÉ à l'Assemblée Générale sera sanctionné par une amende financière de 100€.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur**, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Claude REQUENA
Président du District

Attention : Pass Sanitaire à présenter à l'entrée et port du masque obligatoire durant l'Assemblée.

<u>P.J.</u> :

- Pouvoir.
- Bulletin inscription repas.